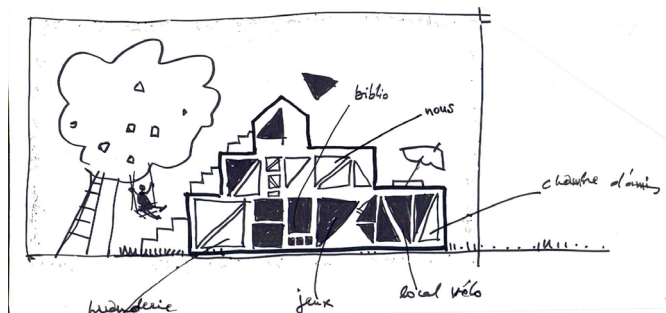


**SOUSCRIRE UNE PART SOCIALE DES TOITS PARTAGES, C'EST DEVENIR SOCIÉTAIRE D'UNE COOPÉRATIVE AVEC DES DROITS À LA DÉCISION, S'ASSOCIER AUX VALEURS, PARTICIPER AUX ACTIVITÉS.**



**QU'EST-CE QU'UNE PART SOCIALE ?**

Toute personne physique ou morale peut acheter des parts sociales. La valeur de la part sociale est de 20€. En souscrivant une ou plusieurs parts sociales, toute personne devient sociétaire des Toits Partagés et peut participer à la vie démocratique de la coopérative et aux grandes décisions. L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la SAS coopérative Les Toits Partagés

**ETRE SOCIÉTAIRE ?**

En souscrivant des parts sociales, toute personne devient sociétaire des Toits Partagés et peut participer à la vie de la coopérative. Etre sociétaire, c'est aussi participer aux instances démocratiques et en particulier à l'Assemblée Générale qui a lieu chaque année. **Il existe deux types de parts pour les associé.e.s non-habitant.e.s, les parts B et les parts C dont les spécificités sont décrites dans les statuts de la coopérative.**

- Les parts B, réservées aux associé.e.s non habitant.e.s, ne pouvant pas être rémunérées mais donnant un droit de vote (à hauteur de 20% maximum de l'ensemble des droits de vote, les 80% restants étant réservés aux détenteurs de parts A)
- Les parts C, réservées aux associé.e.s non habitant.e.s, pouvant être rémunérées mais sans droits de vote.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ?**

A cette occasion, chaque sociétaire a accès à toutes les informations relatives à la gestion et aux instances de la coopérative et peut ainsi participer à la gouvernance de la société.

**LE REMBOURSEMENT DES PARTS SOCIALES ?**

Les parts sociales constituent un prêt à la coopérative. Chaque sociétaire peut demander le remboursement de tout ou partie des parts sociales souscrites suivant les modalités statutaires.

Nous vous invitons à prendre connaissance des statuts de la coopérative qui rassemblent l'ensemble des dispositions réglementant la coopérative en vous rendant sur :

[www.lestoitspartages.fr](http://www.lestoitspartages.fr)  
Se rendre dans l'onglet « nous soutenir »

**CONTRAT DE SOUSCRIPTION DE PART(S) SOCIALE(S)**

Entre les Toits Partagés, Société Coopérative par actions simplifiée à capital variable et le (la) soussigné(e) :

**NOM ET PRÉNOM :**

.....

**DATE DE NAISSANCE:**

.....

**ADRESSE:**

.....

.....

.....

**CODE POSTAL:** ..... **VILLE:** .....

**@:** .....

**TÉL. :** .....

Je déclare vouloir devenir sociétaire de la coopérative SAS LES TOITS PARTAGES et souscrire **des parts B** d'un montant unitaire de 20 €.

Je souscris pour un montant de :

(nombre de parts).....x 20 € = .....€ (Total souscrit)

Je déclare vouloir devenir sociétaire de la coopérative SAS LES TOITS PARTAGES et souscrire **des parts C** d'un montant unitaire de 20 €.

Je souscris pour un montant de :

(nombre de parts).....x 20 € = .....€ (Total souscrit)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de cette souscription et accepter les statuts de la coopérative d'habitant SAS LES TOITS PARTAGÉS

rédigé en deux exemplaires,

Date : .....

Les Toits Partagés :

Le Sociétaire:

**Ce bon de souscription accompagné du chèque du montant correspondant aux parts souscrites et libellé à l'ordre de «Les Toits Partagés» est à adresser à :**

**Les Toits Partagés**  
46 bis rue Mme Geoffroy  
56 600 Lanester